

LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE



Vos systèmes de désenfumage fonctionnent-ils ?

En cas d'urgence, sauveront-ils des vies ?

Sont-ils conformes ?

Sont-ils adaptés à votre site ?

Le désenfumage, c'est avant tout une affaire de spécialistes.





Les gaz toxiques dégagés sont responsables de 90 % des morts dans les incendies, et de plus, la fumée est le premier facteur de déclenchement de la panique.

Le désenfumage est donc un des éléments fondamentaux de la sécurité incendie.

Il a pour objet de contrôler le mouvement des fumées et de les extraire suffisamment pour :

- limiter les risques,
- faciliter l'évacuation des occupants,
- faciliter l'intervention des secours.

Il permet aussi d'empêcher la propagation du feu tout en évacuant la chaleur.

L'environnement réglementaire du désenfumage dépend largement des établissements et est particulièrement complexe :

- Établissements Recevant des Travailleurs (code du travail),
- Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP),
- Établissements du type PS Parcs de stationnement couverts,

- Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH),
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- Bâtiments d'habitation.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



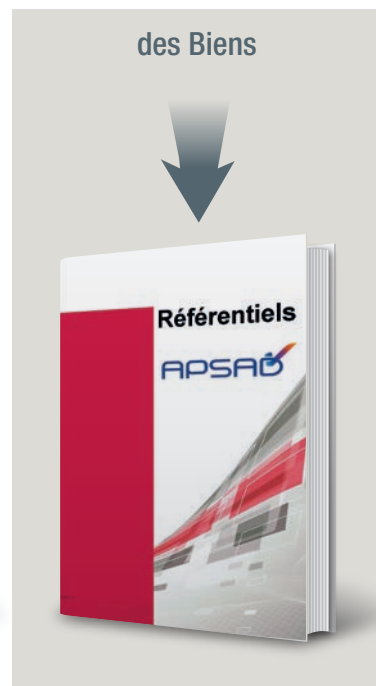
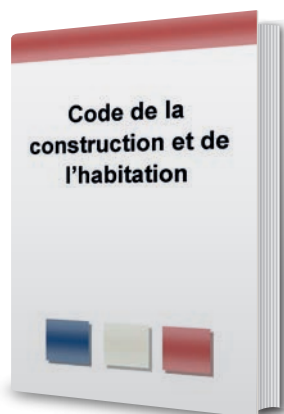
des Personnes



de l'Environnement



des Biens



L'environnement normatif et contractuel est également complexe :

- Normes SSI (NF S61 -931 à NF S61 940), et en particulier la norme NF S61-932 relative aux règles d'installation des systèmes de mise en sécurité et la norme NF S61-933 relative à l'exploitation et la maintenance des SSI,
- NF EN 12101-1 et NF EN 12101-2 relative aux systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur,
- Référentiel de l' APSAD R17 (conception et installation de systèmes de désenfumage naturel).

Nos experts sont là pour vous expliquer cet environnement, et vous aider à répondre à vos obligations dans les meilleures conditions.

En tant qu'entreprise certifiée Chubb France applique les différents référentiels en vigueur pour assurer la vérification et la maintenance des installations de systèmes de désenfumage naturel (Norme NFS61-933, Référentiel I17/F17, référentiel APSADR17). Nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers permettant la délivrance des certificats N17.

Seules les entreprises titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces certificats.

La périodicité des opérations de maintenance est d'au moins une fois par an et peut varier en fonction de la réglementation



applicable au site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique. Notre prestation annuelle se décompose de la façon suivante :

1 Audit technique

La visite de vos installations par nos techniciens vous permet de connaître l'état général de vos systèmes, et la cohérence des caractéristiques aérauliques.

2 Vérification de tous types de dispositif de commande

Nous vérifions la signalisation, l'accessibilité, la bonne fixation, l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs de commande manuelle (DCM).

Nous contrôlons les Alimentations Pneumatiques de Sécurité (APS) et vérifions l'étanchéité des liaisons pour les systèmes à commande pneumatiques.

Nous vérifions les treuils à relâchement de câble (dont le sens d'enroulement du câble), câbles, poulies, et protections réglementaires pour les systèmes mécaniques.

Nous vérifions les équipements électriques : Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC), Systèmes Détecteurs Autonomes Déclencheurs (SDAD), Dispositifs de Commande avec Signalisation (DCS).

3 Vérification des Dispositifs d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC)

Nous effectuons des essais réels d'ouverture et de fermeture des DENFC, vérifions les temps d'ouverture, contrôlons le sens de pose des vérins, le fonctionnement des verrouillages, le bon état des charnières, et des embases et remplissages. Les dispositifs d'auto-commande thermosensibles sont examinés.

Nos techniciens interviennent dans le respect des règles EH&S, disposent des équipements de protection et de sécurité anti-chute adaptés, sont habilités au travail en hauteur et à l'utilisation de plateformes élévatrices mobiles de personne (PEMP) si nécessaire.

4 Transmission d'un rapport détaillé

Chaque installation fait l'objet d'un rapport détaillé, et un code barre est affecté à chaque équipement afin d'assurer une traçabilité précise de la prestation de maintenance.

Le rapport signale également toute amélioration à mettre en œuvre pour une meilleure sécurité : Signalétique, encombrement aux accès des commandes, réparations, préconisations d'amélioration ou de mise en conformité...

5 Délivrance de compte rendu

Délivrance d'un compte rendu de vérification Q17, sous condition qu'une N17 ait été préalablement établie.

Nous effectuons également des études de conformité d'installation et des travaux de rénovation :

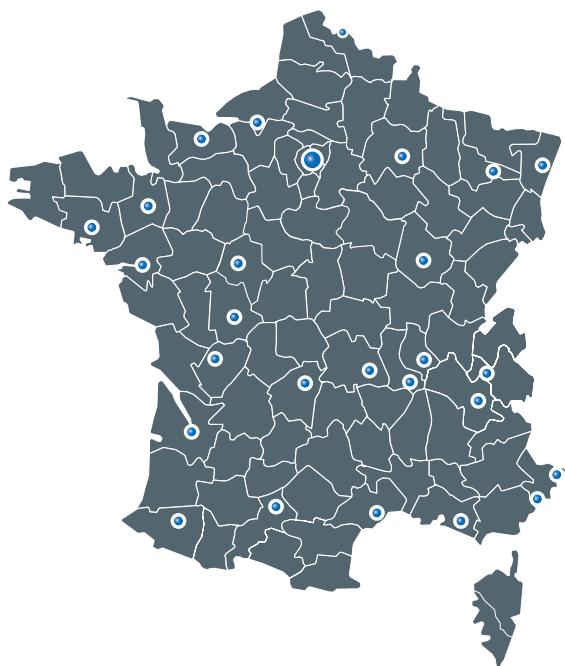


Nous effectuons également la maintenance d'installations de désenfumage mécanique.

LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les ouvrants en élévation ou en toiture doivent être conçus de manière à ne pas constituer, en position d'ouverture, un danger pour les travailleurs (Article R.4214-5 / Code du travail). C'est la raison d'être des grilles antichute.
- Lors d'un début d'incendie, la température peut dépasser les 500 °C en moins de 5 minutes en partie haute. Les structures métalliques perdent 50 % de leur élasticité et de leur stabilité à 500 °C. On comprend l'utilité d'évacuer rapidement les gaz chauds.
- La combustion seule d'1 kg de carbone produit un volume de près de 9000 litres de fumée, suffisant pour polluer 90 m³ par dilution dans l'air... soit le volume d'une cage d'escalier



Nous confier vos installations de désenfumage, c'est bénéficier :

- de prestations réalisées dans le respect des normes et réglementations
- du respect des règles EH&S,
- de techniciens formés et équipés d'outils performants,
- d'un savoir faire sur tous types et toutes marques d'équipements de désenfumage naturel,
- de rapports détaillés et clairs,
- d'une traçabilité précise des opérations de maintenance réalisées,

Pour une maintenance efficace des systèmes de compartimentage et de désenfumage, Chubb France se base sur :

- 20 années d'expériences,
- une veille réglementaire performante,
- une expérience liée à la vérification annuelle de plus de 220 000 exutoires,
- un réseau de proximité reparti sur toute la France.

- d'une globalisation du service / vérification maintenance / mise en conformité,
- de la garantie que tout besoin d'action corrective fera l'objet d'une analyse et d'un chiffrage dans les délais les plus courts,
- de notre certification APSAD I17 / F17.

**Avec Chubb France,
optez pour une
maintenance maîtrisée**



Chubb France
Société en commandite simple au capital social de 32 302 720 €
RCS Pontoise 702 000 522
Parc Saint Christophe • 10 avenue de l'Entreprise
95862 Cergy-Pontoise Cedex



www.chubbsecurite.com